



L'an deux mil vingt-quatre, à vingt heures, le mardi 26 mars 2024, le Conseil d'administration, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur RYO Bernard, Président.

Présents : Bernard RYO, Florence LEFEUVRE, LECOMTE Valérie, TUAL Virginie, MONCLIN Marie-Christine, JEHANNO Raymond,

Procurations : Céline BOULO à Florence LEFEUVRE, François DE LANTIVY à Bernard RYO

Absente : CADIOU Claudine

Nombre de votants : 8

### **1- Approbation du procès-verbal de la séance du 30 octobre 2023**

Lecture faite par Florence LEFEUVRE approuvé à l'unanimité

### **2- Compte administratif 2023**

Le détail du compte administratif est présenté en pièce jointe sur un tableau excel pour une meilleure compréhension

VU les articles L1612-12 et L2121-14 du code général des collectivités territoriales

CONSIDERANT l'exécution budgétaire 2023 présentées ;

CONSIDERANT que Monsieur le Président est sorti de la salle du conseil le temps du vote, laissant la présidence de séance à la Vice-Président Florence Lefeuve et que cette dernière a permis à ceux qui le souhaitent de s'exprimer en l'absence de Monsieur le Président ;

ENTENDU le rapport de Bernard Ryo ;

**Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration du CCAS,**

**DONNE ACTE** de la présentation faite du compte administratif 2023 pour le budget principal.

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT ✓ Réalisé	30 408.45 €	40 439.32 €
INVESTISSEMENT ✓ Réalisé	219.99 €	622.73

**Résultat de fonctionnement** 2023 =10 030.87 €

**Résultat d'investissement** 2023 : 402.74 €

CONSTATE les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document permettant la mise en œuvre de cette délibération



Bernard RYO Président de la séance sort de la salle,

Valérie LE COMTE s'interroge sur le montant au compte 75888, Olivia LE CLERC l'informe qu'il s'agit en majorité d'un reversement de Primagaz sur des factures réglées à tort, de la régie pour le repas des ainés et d'un don au CCAS.

Le conseil s'interroge également sur les recettes des autres produits des activités annexes, Olivia LE CLERC indique qu'il s'agit d'une vente de mobilier et de l'encaissement de la régie du repas des ainés 2022.

Le compte administratif est approuvé à l'unanimité.

### 3- Compte de gestion 2023

NUMERO DU POSTE COMPTABLE : 035051

NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC REDON

ETABLISSEMENT : CCAS BEGANNE  
ETAT : 11-1

#### Résultats budgétaires de l'exercice

CAS BEGANNE

Exercice 2023

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
Recettes budgétaires totales (a)	6 744,20	43 102,09	49 846,29
Recettes de recettes émises (b)	622,73	51 124,55	51 747,28
Recettes de titres (c)		10 685,23	10 685,23
Recettes nettes (d = b - c)	622,73	40 439,32	41 062,05
Dépenses budgétaires totales (e)	6 744,20	43 102,09	49 846,29
Dépenses (f)	219,99	30 408,45	30 628,44
Dépenses de mandats (g)			
Dépenses nettes (h = f - g)	219,99	30 408,45	30 628,44
<b>Excédent</b>	<b>402,74</b>	<b>10 030,87</b>	<b>10 433,61</b>
<b>Déficit</b>			

APRES s'être fait présenter le budget primitif de l'année 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

APRES s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émises et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

STATUANT sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

STATUANT sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

ENTENDU le rapport de Bernard Ryo ;

**Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration du CCAS,**

DECLARE que le comptes de gestion pour le budget principal du Centre communal d'action sociale de Béganne, dressé pour l'exercice 2023 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité

#### 4- RESULTAT 2023

**Résultat de fonctionnement** 2023 = 10 030.87 €

Résultat reporté 2022 = 2 752.09 € soit 12 782.96 € à reporter au chapitre 002 en recettes en 2024

**Résultat d'investissement** 2023 : 402.74 €

Résultat reporté 2022 : 144.20 € soit 546.94 € à reporter au chapitre 001 en recettes d'investissement en 2024

VU la délibération CCAS2023\_01 adoptant le compte administratif 2023 du budget du Centre communal d'action sociale de Béganne ;

CONSIDERANT les résultats comptables 2023 présentés dans le compte administratif ;

ENTENDU le rapport de Bernard Ryo ;

**Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration du CCAS,**

AFFECTE le résultat 2023 du budget principal comme suit :

- ✓ Recettes d'investissement chapitre 001 : 546.94 €
- ✓ Recettes de fonctionnement R002 : 12 782.96 €

Cette délibération est approuvée à l'unanimité

#### 5- BUDGET PRIMITIF CCAS 2024

5Cf document joint°

ENTENDU le rapport de Bernard Ryo ;

**Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration du CCAS,**

VOTE le budget primitif 2023 du comme suit :

	CHAPITRE	ARTICLE	ARTICLE LIB	B.P. 2024
<b>DEPENSES</b>	<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>			
	<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>			
	TOTAL CHAPITRE 011	Charges à caractère général		11 362,96 €
	TOTAL CHAPITRE 012	Charges de personnel et frais assimilés		100,00 €
	TOTAL CHAPITRE 65	Autres charges de gestion courante		13 000,00 €
	<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>			<b>25 962,96 €</b>
<b>RECETTES</b>	<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>			
	002.	Résultat d'exploitation r.002.	Résultat d'exploitation reporté	12 782,96 €
	TOTAL CHAPITRE 70	Produits des services, du domaine et ventes divers		5 600,00 €
	TOTAL CHAPITRE 74	Dotations, subventions et participations		3 500,00 €
	TOTAL CHAPITRE 75	Autres produits de gestion courante		4 080,00 €
	<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>			<b>25 962,96 €</b>

		SECTION D'INVESTISSEMENT		
		DEPENSES INVESTISSEMENT		
DEPENSES	16.	Emprunts et dettes assimilées		
			165.	Dépôts et cautionnements reçus
				1 000,00 €
		Immobilisations corporelles	2183.	Autres immobilisations corporelles
21.				1 046,94 €
<b>TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT</b>				<b>2 046,94 €</b>
RECETTES		RECETTES INVESTISSEMENT		
		001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		546,94 €
		021.	Virement de la section d'exploitation (recettes)	1 500,00 €
		<b>TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT</b>		<b>2 046,94 €</b>

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document permettant la mise en œuvre de cette délibération.

Virginie TUAL demande si le budget principal fait un versement au CCAS et à quelle hauteur ? Olivia LE CLERC lui répond que cette subvention n'a pas besoin d'être versée car le résultat de fonctionnement reversé de 2023 vers 2024 est excédentaire de 12 782.96 € et couvre les besoins pour 2024

## 6- VERSEMENT AUX ASSOCIATIONS 2024

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le budget primitif 2024 ;

CONSIDERANT que des subventions accordées en 2021, 2022 et 2023 n'ont pas été réglées et qu'il convient de confirmer l'autorisation de les verser ;

ENTENDU le rapport de Bernard Ryo ;

**Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration du CCAS,**

Attribue les subventions suivantes :

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document permettant la mise en œuvre de cette délibération.

ASSOCIATION	2022	2023	2024	TOTAL
Rêves de clown	53,00 €	53,00 €	53,00 €	159,00 €
La Ligue Contre le Cancer	83,00 €	83,00 €	Pas de demande	166,00 €
Écoute Familiale Information Toxicomanie	50,00 €	50,00 €	50,00 €	150,00 €
Alcool Assistance 56	50,00 €	50,00 €	50,00 €	150,00 €
Adapei Redon	60,00 €	60,00 €	60,00 €	180,00 €
Secours Catholique Morbihan	103,00 €	103,00 €	103,00 €	309,00 €
Solidarité Paysans Bretagne	59,00 €	59,00 €	59,00 €	177,00 €
SEM AGRI sud est Morbihan	43,00 €	43,00 €	43,00 €	129,00 €
Sang Bénévoles	76,00 €	76,00 €	76,00 €	228,00 €
Aide Emploi Service	63,00 €	63,00 €	63,00 €	189,00 €
Vaincre la Mucoviscidose	53,00 €	53,00 €	53,00 €	159,00 €
Echange et partage et deuil	53,00 €	53,00 €	Pas de demande	106,00 €
Restos du Cœur 35	59,00 €	59,00 €	59,00 €	177,00 €
FNATH 56	50,00 €	50,00 €	50,00 €	150,00 €
La Fédé (Graine d'Envie)			1396 €	1396,00 €
<b>TOTAL versement</b>				<b>3 825,00 €</b>

Le conseil d'administration demande pourquoi les subventions des années précédentes n'ont pas été versées ?



Olivia LE CLERC indique que le suivi n'a pas été fait correctement suite aux changements de DGS.

### **7- Informations diverses**

Florence LE FEUVRE fait part de la réunion du CLARPA avec les familles dans le cadre de la reprise en gestion de la résidence partagée.

Elle informe également le conseil sur un usager de mobilité solidaire dont la demande de transport ne correspond pas aux services de mobilité solidaires. Quelques bénévoles sont d'accord pour accompagner cette personne provisoirement, mais une solution adaptée et pérenne serait préférable. Elle va revoir cette situation avec le fils de ce Monsieur.

La séance est levée à 21h00

Le président

Bernard RYO